



## Crédits supplémentaires pour 2022

(1<sup>re</sup> série)

Préavis N° 2022 / 12

Lausanne, le 28 avril 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2022, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'417'600.00</u>	<u>-1'391'500.00</u>	<u>1'026'100.00</u>
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 17 du préavis)	<u>1'147'200.00</u>	<u>-109'000.00</u>	<u>1'038'200.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires (détail en page 20 du préavis)	<u>99'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>99'000.00</u>

## 2. Détail des demandes

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

	Directions						TOTAL PAR NATURE
	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	
301 Traitements	218'100		72'600		0		290'700
303 Cotisations aux assurances sociales	20'300		6'900		0		27'200
304 Cotisations à la caisse de pensions	5'400		-900		0		4'500
305 Assurance-accidents					0		0
309 Autres charges de personnel	65'000		0		0		65'000
310 Imprimés et fournitures de bureau			0		0		0
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			0	148'000	0	-17'200	130'800
312 Eau, énergie et chauffage					0		0
313 Marchandises			0		0		0
314 Entretien des biens immobiliers	40'700			675'000	0		715'700
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	9'000				0	0	9'000
316 Loyers et redevances d'utilisation	58'600		25'500	52'500	0		136'600
317 Déplacements, débours, dédommagements			0		0		0
318 Autres prestations de tiers	-20'300		71'300	45'000	0		96'000
319 Impôts, taxes et frais divers		17'700			0		17'700
331 Amortissements du patrimoine administratif					0		0
365 Subventions à des institutions	894'400						894'400
366 Aides individuelles	30'000						30'000
390 Imputations internes					0		0
<b>Total des charges</b>	<b>1'321'200</b>	<b>17'700</b>	<b>175'400</b>	<b>920'500</b>	<b>0</b>	<b>-17'200</b>	<b>2'417'600</b>
427 Revenus des biens du patrimoine adm.					0		0
434 Redevances et prestations facturées					0		0
435 Ventes					0		0
436 Dédommagements de tiers	-77'400		0		0		-77'400
439 Autres recettes	-965'100				0		-965'100
451 Participation du Canton aux charges	-9'000			-340'000			-349'000
490 Imputations internes					0		0
<b>Total des revenus</b>	<b>-1'051'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-340'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1'391'500</b>
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>269'700</b>	<b>17'700</b>	<b>175'400</b>	<b>580'500</b>	<b>0</b>	<b>-17'200</b>	<b>1'026'100</b>
Page du préavis	page 3	page 7	page 8	page 11	page 14	page 16	

**2. SECURITE ET ECONOMIE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

	SERVICES					TOTAL PAR NATURE
	2000 Secrétariat général	2200 Commerce, manifestations, séjour	2300 Service du contrôle des habitants	2504 Service de protection et sauvetage	2910 Eau potable	
301 Traitements	58'800		159'300			218'100
303 Cotisations aux assurances sociales	5'300		15'000			20'300
304 Cotisations à la Caisse de pensions	3'000		2'400			5'400
309 Autres charges de personnel				65'000		65'000
314 Entretien des biens immobiliers				40'700		40'700
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				9'000		9'000
316 Loyers et redevances d'utilisation					58'600	58'600
318 Autres prestations de tiers			38'300		-58'600	-20'300
365 Subventions à des institutions		894'400				894'400
366 Aides individuelles					30'000	30'000
<b>Total des charges</b>	<b>67'100</b>	<b>894'400</b>	<b>215'000</b>	<b>114'700</b>	<b>30'000</b>	<b>1'321'200</b>
436 Dédommagement de tiers	-38'300		-39'100			-77'400
439 Autres recettes		-894'400		-40'700	-30'000	-965'100
451 Participation du Canton aux charges				-9'000		-9'000
<b>Total des revenus</b>	<b>-38'300</b>	<b>-894'400</b>	<b>-39'100</b>	<b>-49'700</b>	<b>-30'000</b>	<b>-1'051'500</b>
<b>TOTAL SECURITE ET ECONOMIE</b>	<b>28'800</b>	<b>0</b>	<b>175'900</b>	<b>65'000</b>	<b>0</b>	<b>269'700</b>
Page du préavis	page 3	page 4	page 4	page 5	page 6	

**200 Secrétariat général****2000 Secrétariat général**Prolongation du renforcement de l'accueil du Contrôle des habitants (CH) ensuite de la situation sanitaire COVID-19

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 2'994'700.-	CHF 34'700.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 279'800.-	CHF 3'200.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 403'700.-	CHF 400.-
2000.436	Dédommagement de tiers	CHF -123'600.-	CHF -38'300.-

Voir détail sous 2300 « Service du contrôle des habitants »

Engagement d'un.e auxiliaire pour pallier des absences longues durées pour cause de maladies

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 2'994'700.-	CHF 24'100.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 279'800.-	CHF 2'100.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 403'700.-	CHF 2'600.-

En raison d'absences maladie de longue durée de quatre collaborateurs dans l'équipe des correspondants de nuit (CN) (une absence depuis le 19 novembre 2021 avec reprise partielle de l'activité dès avril 2022, une autre absence depuis le 25 novembre 2021, une depuis le 7 février 2022 et une absence jusqu'à fin juillet 2022) au sein de la même entité, il en résulte une situation difficile pour les collaborateur·trice·s en place.

L'aide d'un·e auxiliaire de remplacement à 60% pour une période de six mois est ainsi demandée afin de permettre à l'équipe des CN de remplir pleinement leurs missions. Il est à relever que la demande de remplacement est motivée en raison de la période estivale qui approche et qui impacte très fortement l'activité des CN qui sont hautement sollicités.

## 220 Service de l'économie

### 2200 Commerce, manifestations, séjour

#### Mesures de soutien économique en matière de taxes et émoluments 2022

		Budget	Crédit suppl.
2200.365	Subventions à des institutions	CHF 540'500.-	CHF 894'400.-
2200.439	Autres recettes	CHF -111'800.-	CHF -894'400.-

La Municipalité a adopté, en 2021, la création d'un Fonds destiné au soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire.

Les gratuités suivantes ont été accordées, par le biais de notes à la Municipalité, avec prélèvement sur le Fonds destiné au soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire :

Gratuités avec prélèvement sur le Fonds	Montant
« Check-up » financiers pour les personnes exerçant une activité indépendante	CHF 400.-
Terrasses, gratuité accordées taxes d'occupation du sol communal pour les terrasses, jusqu'au 31.10.2022. NM21/0281 du 25.08.2021	CHF 434'000.-
Marchés, taxes de marché (fixe, journalier et complémentaire) gratuité pour l'ensemble de l'année 2022. NM21/0309 du 11.11.2021	CHF 245'000.-
Emoluments de surveillance de base pour l'ensemble de l'année 2022, NM22/0107 du 03.03.2022	CHF 215'000.-
<b>Total des gratuités ci-dessus</b>	<b>CHF 894'400.-</b>

Ces gratuités seront comptabilisées en tant que subventions et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire. Le prélèvement sur le Fonds, pour les gratuités ci-dessus, sera effectué dans le courant de l'exercice, par le biais d'écritures comptables.

## 2300 Service du contrôle des habitants

#### Prolongation du renforcement de l'accueil du Contrôle des habitants (CH) ensuite de la situation sanitaire COVID-19

		Budget	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	CHF 3'576'700.-	CHF 106'400.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 334'500.-	CHF 10'000.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 478'400.-	CHF 1'600.-
2300.318	Autres prestations de tiers	CHF 65'000.-	CHF 38'300.-

Les mesures sanitaires imposées par les autorités fédérales et cantonales en lien avec le COVID-19 ont contraint le CH à réorganiser toute son activité, tant aux guichets qu'en back-office. Le succès de l'implémentation d'une réception des habitant·e·s sur rendez-vous a démontré que cette solution répond aux attentes de la population et offre la possibilité au CH de faire face à ses obligations. Le maintien de l'accueil du bâtiment permet de gérer les flux (avec et sans rendez-vous) et constitue, de facto, la pierre angulaire de ce dispositif qu'il convient, par voie de conséquence, de reconduire pour

l'année 2022. Constitué de deux auxiliaires, l'accueil des personnes avec et sans rendez-vous est complété par la présence d'un agent d'accueil de sécurité (AAS) relevant du Secrétariat général SE (SGSE). Toutefois et considérant une diminution de charges représentée par la suppression de la gestion des frontaliers dès le 1er janvier 2022, le CH estime pouvoir assurer, au moyen de son personnel, la prise en charge de 50% de la fonction d'AAS, à partir du mois d'avril 2022, le SGSE prenant à sa charge, sur son budget ordinaire, la dépense correspondante pour les mois de janvier (100%), février et mars (50%) ce qui permettrait de réduire d'autant les coûts pour le CH. En conséquence, les coûts à prévoir, pour l'année 2022, sont les suivants :

1. Prolongation de deux auxiliaires dévolus à l'accueil (rubrique 2300) qui ont pour mission de recevoir les usager·ères-s du CH, de prendre en charge les appels téléphoniques des personnes souhaitant obtenir un rendez-vous au moyen d'une ligne téléphonique dédiée. En cas de vacances et autres absences, l'accueil du bâtiment sera assuré au travers de l'effectif usuel du CH.

2. Outre les auxiliaires mis à disposition par le CH, le poste d'un AAS, collaborateur du SGSE (rubrique 2000) a révélé toute son utilité dans le contexte actuel, notamment en disposant de la formation adéquate pour désamorcer les conflits et assurer un service d'accueil de qualité et respectueux d'une population hétérogène. Toutefois et comme indiqué plus haut, le CH pourrait absorber un 50% de cette fonction par son propre personnel qui pourrait assurer la suppléance durant les périodes moins fréquentées, ce qui permettrait de réduire le coût annuel d'un AAS dont le montant à la charge du CH serait fixé à CHF 38'300.- (rubrique 2300.318).

A noter que le dispositif mis en place peut être reconduit dès lors que nous avons obtenu du Canton, par l'intermédiaire du Service cantonal de la population (SPOP), pour 2022, les dérogations nécessaires quant aux exigences de la présence personnelle des usager·ère-s lors de certaines annonces, en attendant qu'il soit possible de pérenniser ce dispositif à plus long terme.

Voir aussi sous 2000 « Secrétariat général »

#### Financement d'un·e auxiliaire pour remplacer, au sein de la section « Population » deux collaboratrices durant leur congé maternité

		Budget		Crédit suppl.	
2300.301	Traitements	CHF	3'576'700.-	CHF	52'900.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	334'500.-	CHF	5'000.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	478'400.-	CHF	800.-
2300.436	Dédommagement de tiers	CHF	-4'500.-	CHF	-39'100.-

L'année 2022 s'annonce particulièrement délicate pour la section « Population » du Contrôle des habitants (CH) dès lors que nous recensons :

- deux départs à la retraite de personnes expérimentées (au 31 mars et 30 juin) ;
- deux collaboratrices en congé maternité, dont une en maladie grossesse pour plusieurs mois ;
- la démission d'une jeune collaboratrice au 30 avril prochain.

Le remplacement de ces personnes nécessitera de consacrer plusieurs mois en formation, à répartir entre les différentes personnes restantes.

En conséquence et afin d'atténuer les effets de ces changements, le CH souhaite engager un·e auxiliaire de remplacement à 100% pendant 10 mois, pour pallier aux absences des collaboratrices en congé maternité et dont le taux global d'activité est de 150%. L'idée sous-jacente consiste à cumuler le remplacement des deux futures mamans sur une seule personne, afin de valoriser au mieux la période consacrée à sa formation.

#### **2504 Service de protection et sauvetage**

##### Ecolage pour un.e aspirant.e sapeur-pompier

		Budget		Crédit suppl.	
2504.309	Autres charges de personnel	CHF	636'600.-	CHF	65'000.-

Une aspirante sapeur-pompier professionnel de la volée 2021 a démissionné en cours de formation durant l'automne 2021.

Afin de garantir les effectifs des sapeurs-pompiers lors des prochains départs à la retraite, il a été de ce fait nécessaire d'engager un-e sixième aspirant-e pour la volée 2022.

Cet élément n'était bien entendu pas connu lors de l'élaboration du budget 2022, raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère nécessaire afin de couvrir ces coûts imprévus.

La compensation, à hauteur de 75% du coût de l'écolage, sera perçue sur l'exercice 2023 lorsque l'intéressé aura obtenu son brevet fédéral.

#### Remise en état des sanitaires de la construction de la protection civile de la Rouvraie

		Budget		Crédit suppl.	
2504.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	515'000.-	CHF	40'700.-
2504.439	Autres recettes	CHF	-190'000.-	CHF	-40'700.-

Cette construction, datant de 1971, nécessite divers travaux urgents de rénovation concernant le remplacement des cloisons de séparation des toilettes, des appareils sanitaires, douches, robinetteries et conduites.

S'agissant de la remise en état d'une construction de protection civile dite active, ce montant sera entièrement compensé par un prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement.

#### Réparation du véhicule de l'ambulancier chef des secours (ACS)

		Budget		Crédit suppl.	
2504.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	360'000.-	CHF	9'000.-
2504.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-12'142'200.-	CHF	-9'000.-

Le véhicule utilisé pour la mission « ambulancier chef des secours » montre des signes avancés d'usures et nécessite de gros travaux d'entretien. Il convient notamment de remplacer l'alimentation de carburant, le démarreur et la distribution d'eau. Ces travaux ont été devisés à hauteur de CHF 16'000.- TVA comprise.

Contact a été pris avec le Service d'achat logistique de la Ville (SALV) afin de savoir s'il valait la peine de réparer ce véhicule, acquis en 2017 et comptant 110'000 km, ou de le remplacer par un véhicule neuf. Le SALV a contacté le fournisseur, celui-ci a finalement accepté de ramener son offre à CHF 9'000.-. Tenant compte du fait que ce véhicule a un état général qui peut être qualifié de bon et qu'actuellement il n'est pas possible d'obtenir rapidement un nouveau véhicule, le SALV préconise d'effectuer ces réparations.

La mission ACS est entièrement subventionnée par la Direction générale de la santé. Celle-ci a été contactée et a donné son accord afin de prendre en charge ses frais de réparation et d'augmenter la subvention versée à la Ville.

## **291 Service de l'eau**

### **2910 Eau potable**

#### Demande d'augmentation des loyers

		Budget		Crédit suppl.	
2910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	329'900.-	CHF	58'600.-
2910.318	Autres prestations de tiers	CHF	6'567'600.-	CHF	-58'600.-

Depuis le 1er décembre 2021, une partie de locaux sis à la place de la Navigation 10 à Lausanne est occupée par une partie des équipes du service de l'eau. La surface louée est de 193,18 m<sup>2</sup> et représente une charge supplémentaire de CHF 58'600 (compte 316).

Etant donné que ce déménagement a permis de libérer une surface qui était auparavant louée aux SIL (charge globale payée sur le compte 318), ce crédit supplémentaire est intégralement compensé.

Demande d'augmentation du budget pour les subventions aux établissements publics pour l'achat d'un appareil de refroidissement et/ou gazéification d'eau branché sur le réseau d'eau.

		Budget		Crédit suppl.	
2910.366	Aides individuelles	CHF	0.-	CHF	30'000.-
2910.439	Recettes diverses	CHF	-20'000.-	CHF	-30'000.-

Des subventions maximales de 500.- par restaurant sont prévues d'être versées lors d'achats d'appareils de refroidissement et/ou gazéification d'eau branchée sur le réseau.

La somme totale pour ce programme de subvention accordée par le Fonds de développement durable est de CHF 50'000.- Il est proposé de prévoir un montant de CHF 30'000.- au budget 2022.

Les subventions distribuées seront financées par des recettes équivalentes provenant du Fonds de développement durable.

**3. SPORTS ET COHESION SOCIALE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		3000	TOTAL	
		Secrétariat général	PAR NATURE	
NATURE	319	Impôts, taxes et frais divers	17'700	17'700
	Total des charges		17'700	17'700
	Total des revenus		0	0
	TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		17'700	17'700
Page du préavis		page 7		

**3000 Secrétariat général**Projet du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) repoussé en raison du Covid-19

		Budget		Crédit suppl.	
3000.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	185'900.-	CHF	5'300.-

Malheureusement, la journée internationale des migrant-e-s prévue initialement le 16 décembre 2021 a dû être reportée au 25 mars 2022 en raison de la pandémie de Covid-19.

Les différents frais liés à cet évènement ont tous été budgétisés sur le budget 2021, il y a lieu de les reporter sur le budget 2022 du BLI.

Deux prestations du projet Traits d'union (financé par la CFM) reportées en 2022

		Budget		Crédit suppl.	
3000.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	185'900.-	CHF	12'400.-

Le projet Traits d'union est un projet soutenu financièrement par la Commission fédérale des migrations (CFM). En raison de la pandémie de Covid-19, deux prestations n'ont pas pu se dérouler en 2021. Les montants relatifs à ces prestations inscrits au budget 2021 doivent être ajoutés au budget 2022 du BLI.

Dans le cadre du mandat avec la CFM, le BLI est tenu de réaliser ces deux prestations ; sans leur réalisation, l'argent octroyé devra être restitué.

Ces deux prestations sont :

- la séance de clôture de la première phase du projet initialement prévue le 11 décembre 2021 et reportée au 14 mai 2022,
- la finalisation du développement de la plateforme numérique dont le lancement a été effectué le 23 mars 2022.

#### 4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		4010	4400	4510	4910	TOTAL PAR NATURE
		Secrétariat général LEA	Service d'architecture et du logement	Service des parcs et domaines	Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements	235'000	-235'000	-34'800	107'400	72'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	22'000	-22'000	-3'200	10'100	6'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions	33'400	-33'400	-5'300	4'400	-900
	309 Autres charges de personnel	1'400	-1'400			0
	310 Imprimés et fournitures de bureau	1'200	-1'200			0
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	200	-200			0
	313 Marchandises	100	-100			0
	316 Loyers et redevances d'utilisation				25'500	25'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements	9'000	-9'000			0
	318 Autres prestations de tiers			43'300	28'000	71'300
	<b>Total des charges</b>	<b>302'300</b>	<b>-302'300</b>	<b>0</b>	<b>175'400</b>	<b>175'400</b>
	436 Dédommagements de tiers	-300	300			0
<b>Total des revenus</b>	<b>-300</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE</b>		<b>302'000</b>	<b>-302'000</b>	<b>0</b>	<b>175'400</b>	<b>175'400</b>
Page du préavis		page 8	page 9	page 9	page 10	

#### 4010 Secrétariat général LEA

Transfert de l'Unité prévention des accidents (postes et titulaires) du Service d'architecture et du logement (ARLO) au Secrétariat général LEA (SGLEA)

		Budget	Crédit suppl.
4010.301	Traitements	CHF 3'000'000.-	CHF 235'000.-
4010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 277'700.-	CHF 22'000.-
4010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 428'400.-	CHF 33'400.-
4010.309	Autres charges de personnel	CHF 6'300.-	CHF 1'400.-

		Budget		Crédit suppl.	
4010.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	14'400.-	CHF	1'200.-
4010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	27'400.-	CHF	200.-
4010.313	Marchandises	CHF	4'200.-	CHF	100.-
4010.317	Déplacements, Débours, dédommagements	CHF	4'100.-	CHF	9'000.-
4010.436	Dédommagements de tiers	CHF	-989'200.-	CHF	-300.-

Depuis la mise en œuvre du nouvel office des permis de construire, intégrant la gestion des permis d'habiter et d'utiliser, la section analyse et inspection rattachée à ARLO est composée principalement de l'activité prévention des accidents réunissant le responsable communal prévention des accidents et le chargé de sécurité.

Aujourd'hui, la prévention des accidents ne doit plus se limiter uniquement à la sécurité du domaine public par rapport aux chantiers, mais doit pouvoir réunir d'autres aspects en lien avec l'environnement et la santé des usagers. Ainsi la problématique des éléments perturbateurs de l'environnement et de la santé comme par exemple les questions des déchets de chantier et leur élimination, de l'amiante et autres polluants font partie d'un spectre plus large des éléments à prendre en compte dans la surveillance et le contrôle des chantiers.

Le SGLEA dispose des compétences et structures adéquates pour renforcer les synergies avec l'unité environnement et encadrer de manière efficace les missions de la prévention des accidents et contrôle des chantiers, considérant l'élargissement du spectre des éléments à prendre en compte tels que la question des déchets de chantier et leur élimination, et de l'amiante et autres polluants ou encore le suivi environnemental de réalisation.

Dans le but d'optimiser les synergies avec l'unité environnement, le Service d'architecture et du logement et de renforcer les processus de suivi environnemental des chantiers, la Municipalité a décidé de transférer au 1er janvier 2022 l'unité prévention des accidents de ARLO au SGLEA.

La décision étant survenue après l'établissement du budget 2022, la présente demande concrétise le transfert des budgets idoines 2022 de ARLO au SGLEA.

Voir aussi sous 4400 « Service d'architecture et du logement »

#### **4400 Service d'architecture et du logement**

Transfert de l'Unité prévention des accidents (postes et titulaires) du Service d'architecture et du logement (ARLO) au Secrétariat général LEA (SGLEA)

		Budget		Crédit suppl.	
4400.301	Traitements	CHF	6'397'200.-	CHF	-235'000.-
4400.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	594'300.-	CHF	-22'000.-
4400.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	908'900.-	CHF	-33'400.-
4400.309	Autres charges de personnel	CHF	30'800.-	CHF	-1'400.-
4400.310	Imprimés et fournitures bureau	CHF	52'400.-	CHF	-1'200.-
4400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	20'400.-	CHF	-200.-
4400.313	Marchandises	CHF	16'700.-	CHF	-100.-
4400.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	22'400.-	CHF	-9000.-
4400.436	Dédommagements de tiers	CHF	-2'800.-	CHF	300.-

Voir détail sous 4010 « Secrétariat général LEA »

#### **4510 Service des parcs et domaines**

Unité forêts - personnel externe

		Budget		Crédit suppl.	
4510.301	Traitements	CHF	26'363'200.-	CHF	-34'800.-
4510.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'453'700.-	CHF	-3'200.-
4510.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	3'508'800.-	CHF	-5'300.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF	2'269'300.-	CHF	43'300.-

Afin de pallier l'absence partielle d'un collaborateur, ainsi qu'un poste non repourvu, le Service des parcs et domaines (SPADOM) a fait appel à du personnel externe.

1. Un collaborateur de l'Unité forêts, garde forestier, a diminué son taux d'activité de 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et quittera le SPADOM au 31 juillet 2022. Ce poste n'est pas encore repourvu.
2. Afin de maintenir la capacité de prestations pendant la période transitoire, puis de recrutement et de remplacement, un entrepreneur indépendant a été mandaté. La solution de faire appel à un partenaire extérieur pour fournir les compétences et l'expérience adéquates a été privilégiée au vu des difficultés rencontrées pour trouver des auxiliaires correspondant au profil recherché sur le marché. Le coût total du mandat est estimé à CHF 81'000.- soit 784 heures à effectuer durant l'année 2022.
3. Ce crédit supplémentaire sera compensé par les économies de salaire réalisées par la diminution du taux d'activité de 40% du collaborateur garde forestier du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 juillet 2022.

#### **4910 Service d'organisation et d'informatique**

##### Remplacement absences de longue durée – Besoins en auxiliaires

		Budget		Crédit suppl.	
4910.301	Traitements	CHF	11'522'500.-	CHF	107'400.-
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	1'076'600.-	CHF	10'100.-
4910.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'689'000.-	CHF	4'400.-

Le Service d'organisation et d'informatique doit faire face à l'absence de plusieurs collaborateurs en arrêt maladie de longue durée. Afin d'assurer ses missions et la bonne marche du service, il a été dans l'obligation de procéder à l'engagement de personnel sous contrat d'auxiliaire.

A ce stade il n'est pas possible de connaître la durée de cette situation aussi, cette demande concerne uniquement les charges de personnel supplémentaires relatives au premier semestre 2022.

##### Remplacement du logiciel antivirus Kaspersky

		Budget		Crédit suppl.	
4910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	3'283'800.-	CHF	25'500.-
4910.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'038'800.-	CHF	28'000.-

Faisant suite aux événements géopolitiques en Ukraine, le Centre national de cybersécurité (NCSC) de la Confédération, ainsi que d'autre pays, a recommandé l'abandon de la solution antivirus Kaspersky dont l'éditeur est russe.

La Municipalité a décidé de suivre cette recommandation et de remplacer de logiciel par la mise en place de la solution McAfee (éditeur américain) qui offre des fonctionnalités équivalentes.

Le coût de ce remplacement s'élève à CHF 53'500.-, soit CHF 28'000.- pour le déploiement et un montant annuel de CHF 25'500.- pour la licence d'utilisation.

S'agissant d'un cas de force majeure, cette demande de crédit n'est pas compensée.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE
		5010 Administration du service et institutions subventionnées	5800 Service des écoles et parascolaire	
311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	8'000	140'000	148'000
314	Entretien des biens immobiliers	22'000	653'000	675'000
316	Loyers et redevances d'utilisation		52'500	52'500
318	Autres prestations de tiers	45'000		45'000
<b>Total des charges</b>		<b>75'000</b>	<b>845'500</b>	<b>920'500</b>
451	Participation du Canton aux charges		-340'000	-340'000
<b>Total des revenus</b>		<b>0</b>	<b>-340'000</b>	<b>-340'000</b>
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS</b>		<b>75'000</b>	<b>505'500</b>	<b>580'500</b>
Page du préavis		page 11	page 12	

### 501 Secrétariat général

#### 5010 Administration du service et institutions subventionnées

##### Travaux de mise aux normes à Sévelin 36

		Budget	Crédit suppl.
5010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 49'200.-	CHF 8'000.-
5010.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 10'900.-	CHF 22'000.-

Cette demande fait suite à la communication de la Municipalité du 12 août 2021 concernant la création d'une Maison des associations à Sévelin 36. Le Secrétariat général EJQ a repris ces locaux en tant que locataire pour le 2ème et 5ème étage du bâtiment. Un certain nombre de travaux d'aménagements sont nécessaires avant de pouvoir proposer ces locaux à des associations (installation et réparations des luminaires, création de cloisons avec portes pour le co-working).

Voir aussi sous 5800 « Service des écoles et parascolaire »

##### Budget participatif

		Budget	Crédit suppl.
5010.318	Autres prestations de tiers	CHF 976'500.-	CHF 45'000.-

Le Budget participatif a bénéficié de 2019 à 2021 d'une contribution de la Commission fédérale des migrations (CFM) à travers son programme « Citoyenneté ». Cette contribution avait principalement pour but de couvrir les charges relatives à l'engagement de partenaires pour l'accompagnement des porteurs de projet et l'encouragement à la citoyenneté, ainsi que l'évaluation finale. Ce financement s'est terminé le 31 décembre 2021.

Les recommandations de l'évaluation effectuée par le Zentrum für Demokratie Aarau ont mis en lumière la nécessité, à l'instar d'autres villes porteuses de budget participatif, d'un tel type de prestation. Ces partenaires mobilisant le tissu associatif lausannois (y compris de manière virtuelle lorsque les restrictions liées à la lutte contre le COVID-19 limitaient les possibilités de réunions) sont indispensables pour accompagner les habitant-e-s dans l'élaboration de projets et la formulation d'idées, en

particulier pour toucher des personnes qui n'ont pas l'habitude, le temps ou encore qui ne se sentent pas légitimes d'en déposer (au risque sinon de ne toucher qu'un public averti).

Cette diminution provoquant un affaiblissement de l'accompagnement nécessaire aux porteurs/porteuses de projet et aux votant-e-s, le crédit demandé permettra d'une part de renforcer cette activité, notamment en finançant un partenariat spécifique avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) afin de mobiliser les maisons de quartier pour accompagner les habitant-e-s dans chacune des phases du Budget participatif, d'autre part, d'assurer un envoi nominatif des bulletins de vote – garantissant une participation élargie et représentative des Lausannois-es dans l'allocation de la subvention mise en votation et empêchant l'accaparement du vote par des réseaux d'acteurs privés.

## **5800 Service des écoles et parascolaire**

### Demande pour des travaux d'entretien et d'achat de mobilier pour les APEMS – Rentrée 2022

		Budget	Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets et d'installations	CHF 655'400.-	CHF 140'000.-
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 6'224'400.-	CHF 200'000.-
5800.451	Participation du canton aux charges	CHF -9'918'800.-	CHF -340'000.-

Afin de soutenir les communes dans la création de places d'accueil de jour et sur la base des dispositions relatives à l'aide au démarrage, en lien aux articles 28 et 50 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) octroie au Service des écoles et du parascolaire (SEP) des aides financières suite à l'ouverture ou à l'agrandissement des structures d'accueil parascolaire. Pour ces dernières, la contribution forfaitaire est de CHF 4'000 par place offerte à 100%.

L'octroi des subventions intervient une fois que la structure obtient l'autorisation d'exploiter de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), que la date d'ouverture est connue et que le nombre de places offertes est communiqué à la FAJE. C'est la raison pour laquelle les coûts engendrés par les transformations des lieux d'accueil parascolaire ou l'achat de mobilier ne figurent pas au budget.

Pour la rentrée scolaire 2022, plusieurs ouvertures de nouvelles structures sont prévues. L'achat de mobilier et les travaux doivent être entamés ce printemps.

#### Travaux prévus

- Collège de la Croix d'Ouchy, transformation de la salle de science située au rez-de-chaussée en antenne de l'APEMS du CPO permettant l'accueil de 36 enfants. Montant des travaux : CHF 70'000.-
- Collège de Malley, transformation de deux salles de classe en antenne de l'APEMS de Malley pour l'accueil de 36 enfants : CHF 30'000.-
- APEMS de Prélaz, transformation des locaux sis à l'avenue de Morges 60 en antenne pour l'accueil de 24 enfants : CHF 100'000.-

#### Achat de mobilier

- APEMS au chemin de la Colline : CHF 50'000.-
- Nouvel APEMS à l'avenue de Morges - Fondation Clémence : CHF 62'000.-
- Agrandissement de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc, aménagement de l'antenne au Chalet-à Gobet : CHF 10'000.-
- APEMS de Coteau-Fleuri, aménagement de l'antenne dite « CROG » : CHF 18'000.-

Ces montants sont totalement compensés par l'aide au démarrage octroyée par la FAJE en faveur des APEMS pour cette année en cours.

### Travaux de mise aux normes à Sévelin 36

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 6'224'400.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous 5010 « Administration du service et institutions subventionnées »

Réparations au collège de Beaulieu (remplacement de 50 m2 de la structure de la toiture) et classes provisoires au collège de la Sallaz (installation de classes provisoires)

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	6'224'400.-	CHF	483'000.-
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	3'343'100.-	CHF	52'500.-

## a) collège de Beaulieu

Lors de la préparation de travaux d'isolation et d'étanchéité sur la toiture-terrasse du bâtiment ouest du collège de Beaulieu (évacuation de la terre, d'un petit arbre, ainsi que des racines), un véhicule inadapté en raison de son poids a roulé sur une distance d'environ 30 m de long et 1.5 m de large au niveau du point le plus faible de la structure, entraînant ainsi un affaissement de la toiture de 4 cm.

Cette manœuvre a provoqué un danger structurel d'effondrement qui a obligé le service à limiter l'accès à la salle de gymnastique. La structure doit être réparée en urgence. Le coût des travaux est estimé à CHF 200'000.- selon une étude réalisée par un bureau d'ingénieurs de la place.

## b) collège de la Sallaz

Par ailleurs, l'évolution démographique de la population le long de la route de Berne a pour conséquence une nouvelle augmentation des effectifs scolaires, qui obligera le Service des écoles et du parascolaire (SEP) à étudier l'extension du site de la Sallaz.

Dans cette attente, le service doit installer des classes provisoires pour répondre aux besoins scolaires pour les deux-trois prochaines années. Pour l'année 2022 ce besoin est estimé à quatre classes. Deux classes supplémentaires pourraient devoir être ajoutées pour la rentrée 2023.

Leur implantation a été définie d'entente avec le Service des parcs et domaines, ainsi qu'avec le Service des sports. Leur installation est prévue pour la rentrée scolaire 2022. Cette situation transitoire devrait perdurer le temps nécessaire à l'organisation d'un concours d'architecture et à la construction de classes supplémentaires, d'une salle de rythmique et d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), pour une mise en service pour l'été 2025.

Les coûts supplémentaires induits pour le SEP se montent à :

- entretien des biens immobiliers : travaux nécessaires au montage, à la mise en place, au raccordement et au démontage des modules préfabriqués, y compris les travaux en lien avec les aménagements extérieurs : CHF 283'000.-
- loyers et redevances d'utilisation : les frais de location des classes provisoires se montent à CHF 52'500.- pour l'année 2022. Ils s'élèveront à CHF 120'000.- pour l'année 2023 et à CHF 150'000.- pour l'année 2024, puis à CHF 100'000.- pour l'année 2025.

## 6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services			TOTAL PAR NATURE	
		6700 Service achat et logistique Ville	6910 Service du personnel	6920 Service des routes et de la mobilité		
NATURE	301	Traitements	5'291'100		-5'291'100	0
	303	Cotisations aux assurances sociales	493'800		-493'800	0
	304	Cotisations à la caisse de pensions	694'700		-694'700	0
	305	Assurance-accidents	64'100	-64'100		0
	309	Autres charges de personnel	17'000		-17'000	0
	310	Imprimés et fournitures de bureau	7'500		-7'500	0
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	95'600		-95'600	0
	312	Eau, énergie et chauffage	450'000		-450'000	0
	313	Marchandises	846'000		-846'000	0
	314	Entretien des biens immobiliers	245'000		-245'000	0
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	138'700		-138'700	0
	316	Loyers et redevances d'utilisation	20'500		-20'500	0
	317	Déplacements, débours, dédommagements	34'300		-34'300	0
	318	Autres prestations de tiers	203'300		-203'300	0
	319	Impôts, taxes et frais divers	195'300		-195'300	0
	331	Amortissements du patrimoine administratif	774'000		-774'000	0
	390	Imputations internes	13'400		-13'400	0
		<b>Total des charges</b>	<b>9'584'300</b>	<b>-64'100</b>	<b>-9'520'200</b>	<b>0</b>
	427	Revenus des biens du patrimoine adm	-100'000		100'000	0
	434	Redevances et prestations facturées	-1'969'600		1'969'600	0
435	Ventes	-2'000		2'000	0	
436	Dédommagements de tiers	-13'000		13'000	0	
439	Autres recettes	-6'000		6'000	0	
490	Imputations internes	-1'569'200		1'569'200	0	
	<b>Total des revenus</b>	<b>-3'659'800</b>	<b>0</b>	<b>3'659'800</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL FINANCES ET MOBILITE</b>	<b>5'924'500</b>	<b>-64'100</b>	<b>-5'860'400</b>	<b>0</b>	
	Page du préavis	page 15	page 15	page 15		

**6700 Service achat et logistique Ville**

Transfert de budget d'une partie de l'Unité ateliers et magasins de la Ville (AMV) du Service mobilité et aménagement des espaces publics (MAP) au Service achat et logistique Ville (SALV)

		Budget	Crédit suppl.
6700.301	Traitements	CHF 4'047'700.-	CHF 5'291'100.-
6700.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 378'400.-	CHF 493'800.-
6700.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 538'500.-	CHF 694'700.-
6700.305	Assurance – accidents	CHF 13'200.-	CHF 64'100.-
6700.309	Autres charges de personnel	CHF 466'400.-	CHF 17'000.-
6700.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 6'000.-	CHF 7'500.-
6700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 260'400.-	CHF 95'600.-
6700.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 180'000.-	CHF 450'000.-
6700.313	Marchandises	CHF 299'300.-	CHF 846'000.-
6700.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 100'000.-	CHF 245'000.-
6700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 213'800.-	CHF 138'700.-
6700.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 749'300.-	CHF 20'500.-
6700.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 158'600.-	CHF 34'300.-
6700.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'231'200.-	CHF 203'300.-
6700.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 239'300.-	CHF 195'300.-
6700.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF 1'299'500.-	CHF 774'000.-
6700.390	Imputations internes	CHF 1'452'900.-	CHF 13'400.-
6700.427	Revenus des biens du patrimoine administratif	CHF -848'300.-	CHF -100'000.-
6700.434	Redevances et prestations facturées	CHF -5'573'900.-	CHF -1'969'600.-
6700.435	Ventes	CHF 0.-	CHF -2'000.-
6700.436	Dédommagements de tiers	CHF -22'100.-	CHF -13'000.-
6700.439	Autres recettes	CHF -280'000.-	CHF -6'000.-
6700.490	Imputations internes	CHF -2'122'700.-	CHF -1'569'200.-

Il s'agit du rattachement partiel des ateliers et magasins de la Ville (AMV) au SALV qui regroupe certaines activités et certains métiers pratiqués dans plusieurs services à des fins de cohérence et d'efficacité. Cette présente demande de crédit supplémentaire a pour but de prendre en comptes les impacts financiers de ce changement et de transférer le budget 2022 dédié à l'activité des anciens AMV repris par le SALV au 1er janvier 2022 et qui sont actuellement dans les comptes de MAP.

Voir aussi sous 6910 « Service du personnel » et 6920 « Service des routes et de la mobilité »

**6910 Service du personnel**

Transfert de budget d'une partie de l'Unité ateliers et magasins de la Ville (AMV) du Service mobilité et aménagement des espaces publics (MAP) au Service achat et logistique Ville (SALV)

		Budget	Crédit suppl.
6910.305	Assurance – accidents	CHF 1'921'900.-	CHF -64'100.-

Voir détail sous 6700 « Service achat et logistique Ville »

**6920 Service des routes et de la mobilité**

Transfert de budget d'une partie de l'Unité ateliers et magasins de la Ville (AMV) du Service mobilité et aménagement des espaces publics (MAP) au Service achat et logistique Ville (SALV)

		Budget	Crédit suppl.
6920.301	Traitements	CHF 20'155'500.-	CHF -5'291'100.-
6920.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 1'883'500.-	CHF -493'800.-
6920.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 2'732'800.-	CHF -694'700.-
6920.309	Autres charges de personnel	CHF 86'300.-	CHF -17'000.-
6920.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 105'000.-	CHF -7'500.-
6920.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 385'000.-	CHF -95'600.-
6920.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 800'000.-	CHF -450'000.-
6920.313	Marchandises	CHF 1'790'100.-	CHF -846'000.-

		Budget	Crédit suppl.
6920.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 2'543'000.-	CHF -245'000.-
6920.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installation	CHF 1'025'900.-	CHF -138'700.-
6920.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 219'900.-	CHF -20'500.-
6920.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 94'000.-	CHF -34'300.-
6920.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'040'300.-	CHF -203'300.-
6920.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 254'900.-	CHF -195'300.-
6920.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF 11'759'300.-	CHF -774'000.-
6920.390	Imputations internes	CHF 19'100'200.-	CHF -13'400.-
6920.427	Revenus des biens du patrimoine administratif	CHF -25'091'500.-	CHF 100'000.-
6920.434	Redevances et prestations facturées	CHF -2'516'500.-	CHF 1'969'600.-
6920.435	Ventes	CHF -41'000.-	CHF 2'000.-
6920.436	Dédommagements de tiers	CHF -176'000.-	CHF 13'000.-
6920.439	Autres recettes	CHF -560'500.-	CHF 6'000.-
6920.490	Imputations internes	CHF -2'434'700.-	CHF 1'569'200.-

Voir détail sous 6700 « Service achat et logistique Ville »

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		7210 Patrimoine	7220 Réseaux	7230 Productions	
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	15'000	-15'000	-17'200	-17'200
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	750'000	-750'000		0
	<b>Total des charges</b>	<b>765'000</b>	<b>-765'000</b>	<b>-17'200</b>	<b>-17'200</b>
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>765'000</b>	<b>-765'000</b>	<b>-17'200</b>	<b>-17'200</b>
Page du préavis		page 16	page 17	page 17	

### 7210 Patrimoine

Transfert du budget des suppressions des branchements gaz du service réseaux au service patrimoine

		Budget	Crédit suppl.
7210.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 890'800.-	CHF 15'000.-
7210.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 683'800.-	CHF 750'000.-

Suite à la création de la Division gestion multifuides des raccordements (GMR) en 2022, le budget concernant ces prestations doit être transféré du Service réseaux au Service patrimoine.

Dès 2022, c'est la division GMR qui se charge de répondre à la demande de suppression du branchement du client. C'est cette même division qui se charge de mandater l'entreprise de génie civil qui doit intervenir. Elle mandate également le Service réseaux pour supprimer le branchement. Ce nouveau processus explique pourquoi l'entièreté du budget doit être transférée au Service patrimoine. On estime à 150 le nombre de suppressions de branchement de gaz pour 2022. Avec une moyenne de CHF 5'000.- par intervention du génie civil, cela représente un montant de CHF 750'000.-. Concernant les CHF 15'000 d'achat de matériel, il permet de fournir aux collaborateurs des Services industriels le matériel adéquat pour effectuer la suppression de branchement.

Voir aussi sous 7220 « Réseaux »

**7220 Réseaux**

Transfert du budget des suppressions des branchements gaz du service réseaux au service patrimoine

		Budget		Crédit suppl.	
7220.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'691'200.-	CHF	-15'000.-
7220.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	6'629'800.-	CHF	-750'000.-

Voir détail sous 7210 « Patrimoine »

**7230 Productions**

Achat d'une sableuse pour l'usine de Lavey

		Budget		Crédit suppl.	
7230.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'969'800.-	CHF	-17'200.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achat sous rubrique 7230 « Productions »

\* \* \*

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS**

	DIRECTIONS				TOTAL PAR NATURE
	Sécurité et économie	Logement, environnement et architecture	Finances et mobilité	Services industriels	
Véhicules, machines et matériel	45'000	285'000	800'000	17'200	1'147'200
Véhicules, machines et matériel - Recettes	-14'000	-95'000			-109'000
<b>Total</b>	<b>31'000</b>	<b>190'000</b>	<b>800'000</b>	<b>17'200</b>	<b>1'038'200</b>
	page 17	page 18	page 18	page 19	

**2. SECURITE ET ECONOMIE****2910 Eau potable**

Demande d'augmentation des autorisations d'achats de véhicules

		Budget		Crédit suppl.	
2910.1462	Véhicules, machines et matériel	CHF	520'000.-	CHF	45'000.-
2910.1463	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-14'000.-

Le 8 juin 2021 le Conseil Communal de la Ville de Lausanne a adopté le préavis N° 2021/30 concernant la reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Bussigny.

Ce préavis contenait à son chapitre 9.9 l'acquisition d'un véhicule destiné aux travaux à réaliser sur le territoire communal de Bussigny pour l'entretien du réseau nouvellement acquis.

Il s'agit d'un fourgon moyen estimé à CHF 31'000.- selon la liste du Service achat et logistique Ville (SALV). Sa propulsion électrique ainsi que son aménagement intérieur nécessiteront un total de dépenses de CHF 45'000.- pour cet objet. Le surcoût lié aux choix électrique sera pris en charge par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE). L'amortissement restant se fera sur cinq ans selon les règles établies pour les autorisations d'achats, soit CHF 6'200.- par an, les attributions au fonds de réserve seront réduites d'autant.

La procédure budgétaire du SALV n'a pas permis l'intégration de ce véhicule dans les Autorisations d'achats 2022, raison de la demande de crédit supplémentaire.

#### 4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

##### 4510 Service des parcs et domaines

SPADOM - Des drones pour la conversion bio des vignobles du Lavaux

		Budget	Crédit suppl.
4510.1462	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'284'500.-	CHF 95'000.-
4510.1463	Véhicules, machines et matériel – Recettes	CHF 0.-	CHF -95'000.-

Le passage à l'agriculture biologique des vignobles du Lavaux est un enjeu lié à la politique agricole urbaine des balcons aux champs.

L'acquisition de deux drones permettra l'utilisation de produits organiques sur plus des deux tiers des parcelles en évitant les tassements des sols. Cet achat diminuera drastiquement la pénibilité et améliorera la sécurité des collaborateurs.

Le coût d'achat unitaire s'élève à CHF 44'000.- TTC, le solde permet de financer les frais de mise en service et de formation. Cette acquisition est intégralement financée par un prélèvement sur le Fonds du développement durable (FDD).

Service des parcs et domaines (SPADOM) - Autorisations d'achats (AA) 2022 - Acquisition d'un transporter avec dispositif multi-bennes et équipement hivernal

		Budget	Crédit suppl.
4510.1462	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'284'500.-	CHF 190'000.-

Le Service des parcs et domaines (SPADOM), par le biais du préavis No 2020/42 « Autorisations d'achats pour l'exercice 2021 » du 22 octobre 2020, adopté le 9 décembre 2020, a demandé le remplacement d'un transporter par un autre équipé d'un système de multi-bennes compatible avec le reste du parc de véhicules de ce type déjà en service au sein du SPADOM pour un montant de CHF 190'000.-.

Afin de pouvoir répondre à la nouvelle politique communale en matière d'achat de véhicules (préavis No 2020/06 « Politique communale en matière d'achat de véhicules : 2<sup>ème</sup> étape »), le SPADOM avait commandé un prototype de véhicule de ce type mais en version 100 % électrique afin de pouvoir faire des essais grandeur nature dans l'ensemble des parcs avec différents équipements (lame à neige, citerne d'arrosage, etc.) et de tester l'autonomie des batteries ainsi que les temps de recharge.

La livraison de ce prototype n'a pu se faire qu'à la fin de l'année 2021 (problèmes de fournitures de certains composants dus à la COVID-19), les essais prévus n'ont donc pas pu être réalisés. De ce fait, le crédit de CHF 1'297'900.- alloué via le préavis No 2020/42 susmentionné s'est bouclé avec une non dépense de CHF 264'100.-.

L'acquisition de ce véhicule doit par conséquent être repoussée en 2022.

#### 6. FINANCES ET MOBILITE

##### 6920 Mobilité et aménagements des espaces publics

Renouvellement du parc d'horodateurs

		Budget	Crédit suppl.
6920.1462	Véhicules, machines et matériel	CHF 627'000.-	CHF 500'000.-

Dans le cadre de la stratégie de digitalisation du stationnement et d'optimisation du parc d'horodateurs les autorisations d'achats (AA) de machines pour l'année 2021 prévoient un montant de CHF 500'000.- dédié au renouvellement de 50 horodateurs.

La volonté de numériser intégralement le processus de paiement du stationnement nécessite la mise en place d'une base de données centralisée dont la mise en production a été repoussée à courant 2022. Ce délai a retardé la préparation de l'appel d'offres et la procédure d'achat ne pourra pas être menée à bien dans les délais comptables requis pour la constitution d'une provision dans les AA 2021.

Dès lors, un crédit supplémentaire est nécessaire pour financer ces acquisitions sur les AA 2022, en compensation de dépenses similaires non effectuées sur les AA 2021.

### 693 Service de la propreté urbaine

#### 6932 Gestion des déchets urbains

Autorisations d'achats pour l'exercice 2022 - Acquisition d'un autobus articulé pour la déchèterie mobile organisée dans les quartiers lausannois par le Centre intercommunal de gestion des déchets (CID)

		Budget		Crédit suppl.	
6932.1462	Véhicules, machines et matériel	CHF	2'073'100.-	CHF	300'000.-

Depuis l'an dernier, le service mène une réflexion sur un nouveau concept de déchèterie mobile visant à remplacer l'organisation actuelle qui monopolise un camion de collecte (BOM) et qui contraint le personnel communal à déployer, puis à ranger, un grand nombre de contenants de toutes sortes sur la voie publique. Cette situation n'est pas idéale en termes de sécurité routière et des conditions de travail pour le personnel.

Dans ce contexte, le service a travaillé sur l'usage d'un bus sur le modèle du bibliobus. Ce véhicule serait complètement vidé (sièges et autres points d'appui) puis équipé de conteneurs fixés aux deux parois. A son arrivée, le bus se parquerait le long d'un trottoir, sur des places de stationnement préalablement réservées, comme c'est déjà le cas actuellement, sans créer de gêne pour le passage des piétons sur le trottoir, ainsi que pour la circulation des cyclistes et des automobiles sur la route adjacente. Les usagers pourraient ainsi accéder au bus depuis le trottoir et y pénétrer depuis la porte située à l'arrière. Ils pourraient ensuite déposer leurs déchets dans les conteneurs situés de part et d'autre du couloir central au fur et à mesure de leur déambulation vers la porte avant du véhicule où ils sortiraient. Ainsi, outre un confort appréciable pour les usagers et un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR), quelque que soient les conditions météo, ce nouveau concept de collecte optimiserait également l'organisation et le déploiement de la déchèterie mobile, et les conditions de travail du personnel affecté à la déchèterie mobile seront améliorées avec l'installation d'un WC chimique d'une petite table et à l'avant du véhicule, derrière le poste de conduite.

L'acquisition de cet autobus articulé permettra de ne pas remplacer le camion de collecte (BOM) jusqu'ici affecté aux déchèteries mobiles, compensant ainsi cette demande sur les prochains achats.

La voie du crédit supplémentaire est sollicitée, le Service de la propreté urbaine ayant été informé qu'une entreprise mettait sur le marché des bus articulés neufs qu'elle avait depuis peu en stock suite au désistement d'une autre commune. Compte tenu de l'attractivité du prix de vente proposé par cette société, CHF 300'000.- au lieu de CHF 500'000.-, et de la nécessité de se positionner rapidement pour limiter la concurrence d'autres acheteurs, les possibilités offertes en termes d'organisation par un véhicule de ce type ont été rapidement évaluées et la voie du crédit supplémentaire privilégiée.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

### 7230 Productions

Achat d'une sableuse pour l'usine de Lavey

		Budget		Crédit suppl.	
7230.146	Autorisations d'achats	CHF	0.-	CHF	17'200.-

Lors de l'établissement du budget 2022, le service Production avait prévu de remplacer l'ancienne sableuse obsolète qui se situe dans l'atelier mécanique de l'usine de Lavey.

Cette machine de nouvelle génération, nécessaire au nettoyage et au décapage des pièces est très utilisée dans les opérations de maintenance. Elle sera équipée d'un système permettant un sablage sans dispersion de poussières.

Le montant de cette machine a été prévu au budget de fonctionnement sous la rubrique 7230.311 pour un montant de CHF 9'500.-. Le montant de l'offre étant supérieur à ce montant, le budget doit être transféré dans les autorisations d'achats 2022 sous la rubrique 7230.146. D'autre part, l'écart de prix entre le montant prévu au budget et le montant de l'offre sera compensé par la même rubrique 7230.311 grâce à une économie sur les achats prévus.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 7230 « Productions »

\* \* \*

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

#### 4910. Service d'organisation et d'informatique

##### Amélioration du processus de perception de la taxe de séjour

		Crédit voté		Crédit compl.	
Préavis 2021/41	Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique	CHF	900'000.-	CHF	99'000.-

Afin d'améliorer le processus de perception de la taxe de séjour, la Municipalité a décidé de développer et mettre en œuvre une solution visant à dématérialiser les processus, faciliter l'auto-déclaration, sécuriser et échanger les données avec Lausanne Tourisme et le Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), ainsi que d'améliorer la gestion des statistiques.

Une analyse a été menée afin d'identifier plusieurs axes de progression et choisir une solution répondant aux critères de sécurité informatique de la Ville de Lausanne et de la loi sur la protection des données (LPD).

Le coût de la mise en œuvre de la solution retenue est estimé à CHF 99'000.-, via le renforcement de l'équipe du SOI par une ressource externe ayant le profil de développeur Java à hauteur de 50% d'avril à juillet 2022 pour le codage et l'intégration de l'application Taxes de séjour au sein du système d'information de la Ville de Lausanne.

## 2. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2022 / 12 de la Municipalité, du 28 avril 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2022, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'417'600.00</u>	<u>-1'391'500.00</u>	<u>1'026'100.00</u>
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 17 du préavis)	<u>1'147'200.00</u>	<u>-109'000.00</u>	<u>1'038'200.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires (détail en page 20 du préavis)	<u>99'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>99'000.00</u>

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter